



COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.
Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 11/05/2026
Publiée le 13/05/2026

DECISIONS

Note au club d'AMPHION PUBLIER CS

Le club d'AMPHION PUBLIER CS est prié de rembourser au club de SEMINE FC la somme de 39 euros correspondant aux indemnités réglées par le club de SEMINE FC à l'arbitre de la rencontre SEMINE FC – AMPHION PUBLIER CS U18 FEMININES D1 féminine du 02/05/2026, match sur lequel le club d'AMPHION PUBLIER CS ne s'est pas déplacé sans en avertir l'officiel.

Prière de faire un chèque au nom de SEMINE FC et le transmettre au District qui fera suivre.

Note au club d'ANNECY LE VIEUX

Le club d'ANNECY LE VIEUX est amendé de la somme de 50 euros pour non-respect de l'arbitrage à la touche lors de la rencontre ANNECY LE VIEUX – PAYS DE GEX en U13.

Note au club d'ODYSSEE

Le club d'ODYSSEE est prié de défrayer l'arbitre de la rencontre ODYSSEE – SAUVERNY U15 du 26/04/2026 soit la somme de 34 euros.

Prière de faire un chèque au nom de Mr BOUTHERRE Grégoire et le transmettre au District qui fera suivre.

Note au club de SCIEZ

Le club de SCIEZ est prié de défrayer l'arbitre de la rencontre SCIEZ ES – SAINT CERGUES FC 1 du 15/03/2026 de la somme de 34 euros, l'officiel n'ayant pas été prévenu de la non tenue de cette rencontre selon les modalités prévues par les RG District.

Prière de faire un chèque au nom de Mr ZIREK Said et le transmettre au District qui fera suivre.